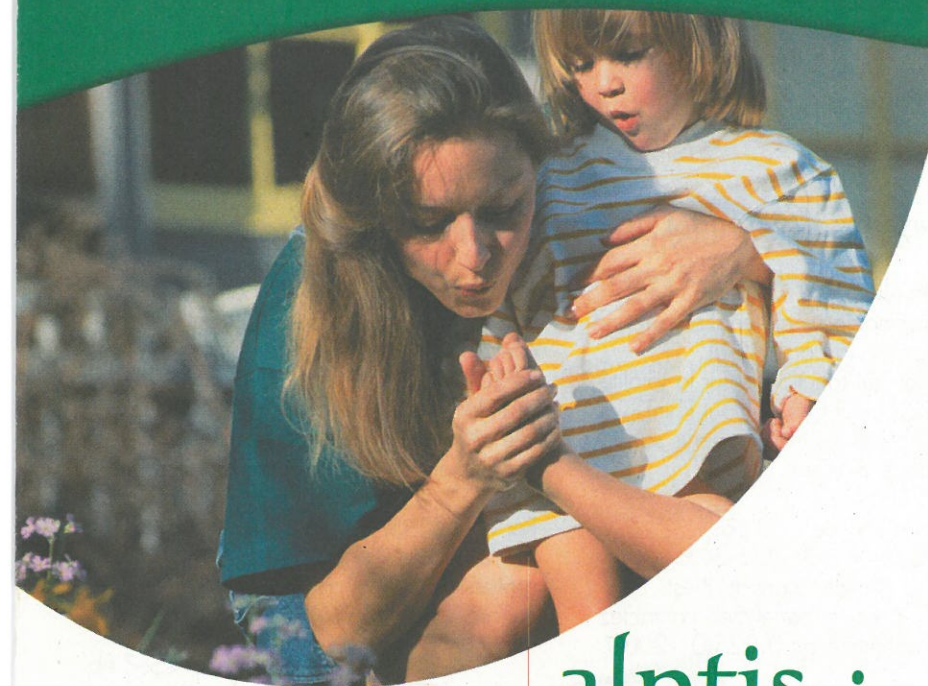


DE VOUS A NOUS

journal d'information
des adhérents
de l'association
alptis



alptis : remboursé plus vite et plus facilement

utile

Petit lexique des
garanties santé
Savoir lire les abréviations.
"Services Plus",
l'assistance au quotidien
alptis santé assistance vous facilite
le quotidien.
Page 7

encart santé



Un cœur
en pleine
forme

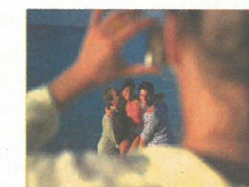
DE VOUS
A NOUS,

Côté services,
alptis n'est jamais
à court d'idées.

Extension du tiers payant, télétransmission,
prise en charge hospitalière via internet,
la gamme des services offerts par alptis
s'élargit sans cesse.
Pages 2 et 3

garanties et services

**En vacances,
partez rassurés !**
Vous voyagez en Europe ?
Vous envisagez
des vacances sportives ?
Suivez les conseils d'alptis !
Page 6

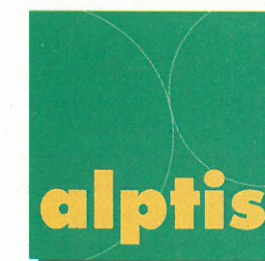


actualité

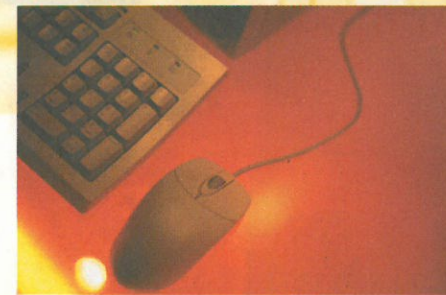
**Baromètre
de satisfaction**
Vous êtes toujours aussi
satisfaits de nos prestations,
mais deux points restent
à améliorer : la qualité
des courriers et la
promotion du site internet.
Page 5

ensemble alptis

**Assemblée
générale**
Elle se déroulera
les 12 et 13 octobre
prochains à Nantes.
Au cœur des débats :
alimentation, sécurité
alimentaire et santé.
Page 4



alptis : remboursé plus vite et plus rapidement



alptis joue la carte de l'innovation : améliorer la qualité des prestations, être à votre écoute, élargir l'offre de services associés à la gestion de vos contrats restent au centre de nos préoccupations.

Vous rembourser plus vite et plus facilement est une de nos priorités.

C'est pourquoi nous développons la télétransmission pour des remboursements immédiats et sans envoi postal, et le tiers payant pour vous éviter l'avance de frais.

Tiers payant : il s'étend à de nouvelles prestations

Depuis janvier 2002, l'accès au tiers payant pharmacie se matérialise par une nouvelle carte : la carte ACTIL. Ce système, qui fonctionne sur la totalité de la France (sauf Bas et Haut Rhin), vous permet d'obtenir les médicaments sans faire l'avance d'argent.

Attention, ce service n'est pas automatiquement inclus lors de la souscription de votre contrat. Il est optionnel ; pour en bénéficier, contactez le service adhérents au 0 825 01 2000.

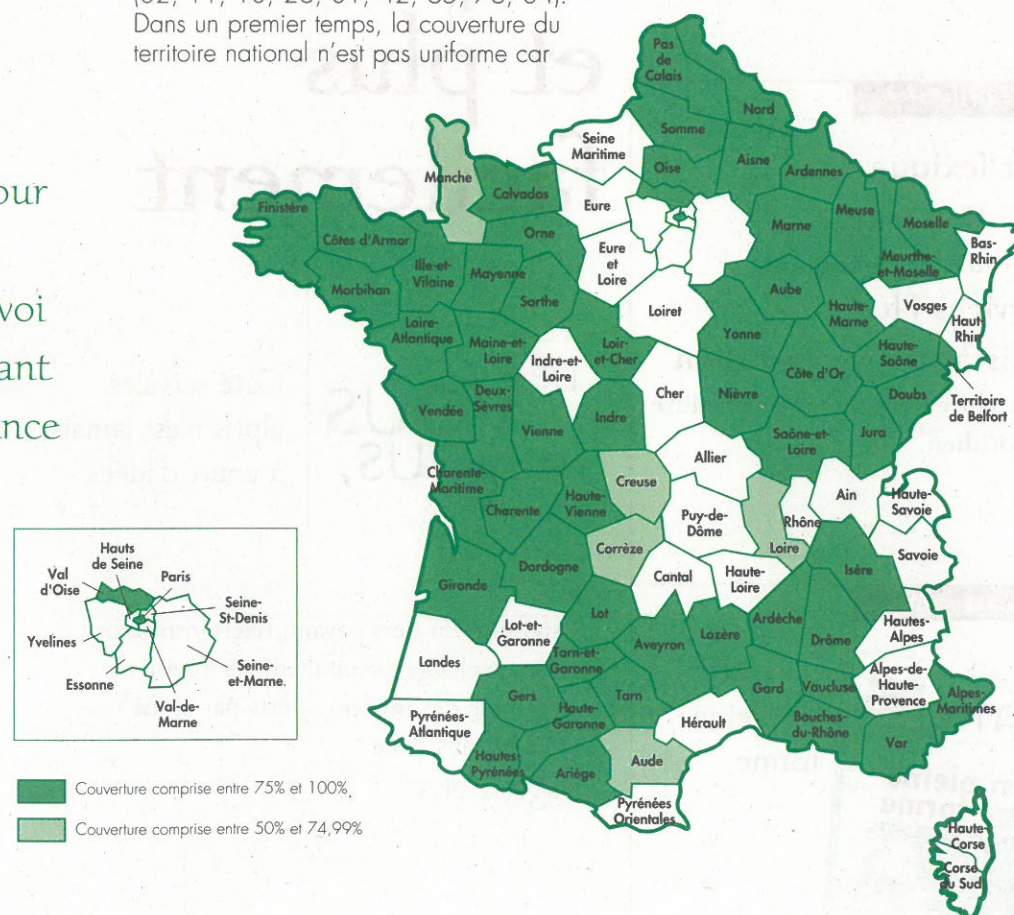
A partir du 1/10/2002, nous étendons la prestation de tiers payant aux actes de biologie (examens de laboratoire) dans 62 départements (voir carte) ainsi qu'aux actes de radiologie dans 8 départements (02, 11, 13, 26, 31, 42, 65, 76, 84). Dans un premier temps, la couverture du territoire national n'est pas uniforme car

elle est fonction du nombre de conventions signées au fur et à mesure avec les professionnels de santé (3 300 biologistes et près de 800 radiologues conventionnés en France). Elle est cependant appelée à s'étendre rapidement à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, ce service pourrait être ultérieurement étendu à d'autres professionnels tels que les dentistes ou encore les opticiens.



Couverture Biologie



Télétransmission = remboursement accéléré

Aujourd'hui, la télétransmission nous permet de vous rembourser en 24 heures. Lorsque vous envoyez vos feuilles de soins à votre centre de Sécurité sociale, celui-ci nous transmet automatiquement les informations nécessaires pour effectuer votre remboursement complémentaire. Ce remboursement est viré sur votre compte immédiatement. Mieux, grâce à la **carte Vitale**, les professionnels de santé informatisés notifient à votre centre de Sécurité sociale, par voie informatique, les actes effectués. Le centre vous rembourse et, parallèlement, peut indiquer à alptis, **par télétransmission**, les renseignements nécessaires au versement de notre prestation complémentaire, si vous êtes salarié affilié au régime général de la Sécurité sociale ou travailleur non salarié adhérent à la RAM.

Vous l'avez compris, avec la télétransmission, vous n'avez plus besoin de nous renvoyer le bordereau de la Sécurité sociale et vous gagnez un temps précieux.

Comment bénéficier de ce service entièrement gratuit

Il suffit de nous le demander, **en nous adressant une photocopie de l'attestation d'ouverture de vos droits à la Sécurité sociale**. Et pour éviter les dysfonctionnements, les informations dont nous disposons sur vous et votre situation au regard de votre régime de base doivent être à jour. Si vous changez d'adresse et/ou de centre d'Assurance maladie, si vous venez d'avoir un enfant, si vous ou vos ayants droit bénéficiez d'un nouveau statut, prévenez-nous.

Demandez à votre caisse une nouvelle attestation de droits actualisée et envoyez-nous une photocopie (la copie de votre carte Vitale est inutile, puisque les informations sont contenues dans la puce).

De même, si vous changez d'agence bancaire, pour que vos prestations de santé soient virées au plus vite sur votre nouveau compte, transmettez-nous un relevé d'identité bancaire, en mentionnant votre numéro d'adhérent, et en précisant que c'est le compte souhaité pour vos remboursements.



Voici votre nouvelle carte d'assuré social, Vitale.

Vous l'utiliserez progressivement dans toutes vos relations avec les professionnels de santé. L'attestation ci-dessous vous indique les informations contenues dans votre carte Vitale. Gardez-la précieusement. Elle pourra vous être utile dans les mois qui viennent, le temps que votre carte Vitale soit utilisée partout. Pour en savoir plus sur votre carte, consultez le site www.alptis.fr ou contactez votre conseiller.

21, rue J. FERRY 91100
91014 VILLENEUVE CE

RUE DUNARD FRANCOISE
0945 R ADRESSE CONTR
69200 VILLENEUVE

attestation

N° d'adhérent	code gestion	N° de sécurité sociale	modalités de règlement
01 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000			

Si les informations ci-dessus sont incorrectes, merci de contacter votre conseiller.
Nous remercions pour son attention. Toute la sécurité sociale est une responsabilité.
Il vous appartient d'être en contact avec votre Vitale, merci de la retourner à votre conseiller.
* Sous réserve de l'adhésion des droits de l'assuré.

Attestation à nous envoyer

Vous écrivez

"Nous avons demandé la télétransmission et ça nous a vraiment simplifié la vie. Nous n'avons plus à envoyer nos demandes de remboursements à alptis, tout se fait automatiquement. Donc, plus besoin d'écrire. Et les remboursements sont immédiatement et automatiquement virés sur notre compte bancaire. Plus vite, plus simple, c'est ce que nous attendons de notre complémentaire santé."



Prise en charge hospitalière : plus simple avec internet !

La prise en charge hospitalière vous évite d'avancer les frais d'hospitalisation (hôpital et cliniques conventionnés), par exemple le forfait journalier. Vous pouvez la demander avant votre entrée à l'hôpital, ou pendant votre hospitalisation, mais avant la date de sortie. Depuis le début de l'année, la demande s'effectue également par Internet (cf. article page 8).

éditorial

L'alimentation est à la mode

L'alimentation-plaisir, l'alimentation-santé, les modes de production et de commercialisation des aliments : nos journaux, nos magazines, les émissions de télévision regorgent d'enquêtes, d'articles, de conseils, d'alertes. L'année dernière, nous avons choisi pour notre Assemblée générale à Avignon le thème suivant : « Modes de vie, comportements et santé ». Membres d'une association de prévoyance, nous pensons en effet que nous ne devons pas nous limiter à assurer les conséquences financières d'une mauvaise santé. Nous sommes convaincus que notre santé dépend beaucoup de notre manière de vivre. C'est pourquoi cette année, à Nantes, nous avons voulu aborder de plus près l'un des aspects essentiels de notre santé : notre alimentation. Consommateurs avertis, producteurs, transformateurs, commerçants respectueux des normes, ou citoyens vigilants, notre santé, c'est d'abord notre affaire. C'est affaire de prévoyance et de prévention.



Georges Coudert
Président d'Alptis

Cap à l'ouest pour l'assemblée générale

L'assemblée générale d'alptis se déroulera les 12 et 13 octobre prochains à Nantes. Avec pour thème central : « alimentation, sécurité alimentaire et santé ».

Retenez bien les dates : samedi 12 et dimanche 13 octobre 2002 à Nantes. Comme lors des précédentes versions, la 27^{ème} assemblée générale d'alptis se déroulera sur deux jours. Ateliers thématiques ouverts aux adhérents locaux et aux membres des comités de toutes la France, grand débat (voir ci-dessous) sont au programme. Chaque adhérent recevra une convocation officielle détaillée début septembre.

Trois regards différents sur l'alimentation

«Alimentation, sécurité alimentaire et santé» : c'est un vaste sujet qui sera au cœur des travaux des ateliers puis du débat. Pour que les échanges soient fructueux, ce thème sera abordé sous trois angles différents, correspondant aux trois ateliers :

• Hygiène alimentaire et santé

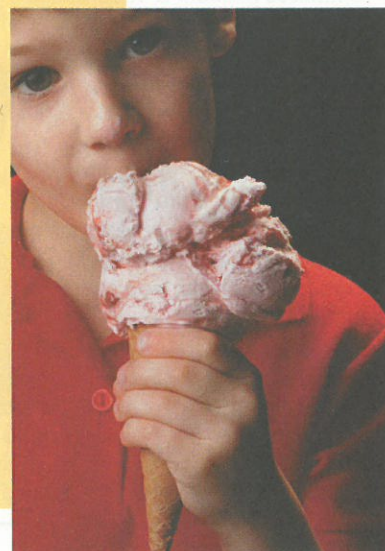
Les habitudes alimentaires des Français comparées à celles de leurs voisins ; leurs incidences sur la santé ; zoom sur les risques liés à certains produits alimentaires.

• Sécurité alimentaire et santé

Dispositif de santé publique ; protection du consommateur ; quelques menaces d'actualité.

• Alimentation et santé

Enjeux économiques (mondialisation), coûts sociaux, quelles solutions ?



Les conférences alptis

Les conférences-débats organisées par les comités d'adhérents alptis vous permettent de rencontrer des adhérents et des responsables de l'association. Chaque année, une quinzaine sont proposées dans toute la France et tous les adhérents du département y sont conviés.

Les conférences organisées au premier semestre 2002

Tarn (mars)

Faire la fête en toute sécurité

Nord/Pas-de-Calais (mars)

L'allergie

Hérault (mai)

Les pathologies du voyageur

Gironde (mai)

Quelles réponses apporter à la maladie d'Alzheimer aujourd'hui ?

Bouches-du-Rhône (juin)

L'eau, source de vie

Charente-Maritime (juin)

Mieux manger pour mieux vivre

Baromètre de satisfaction : toujours au beau fixe

Les résultats de notre dernière enquête de satisfaction démontrent que nos compétences d'assureur santé sont largement reconnues. En revanche, nous devons améliorer la qualité de nos courriers et mieux faire connaître notre site : www.alptis.fr.

Cette 8^{ème} enquête, réalisée par téléphone en avril dernier auprès de 600 familles adhérentes, fait ressortir un excellent taux de satisfaction : 93,7 %. 85 % d'entre vous seraient même prêts à recommander alptis à des proches. La qualité de service au moment de l'adhésion, l'amabilité des interlocuteurs au téléphone, le montant des cotisations, la hauteur des remboursements constituent autant de points forts, pour lesquels les taux de satisfaction varient entre 93,4 % et 98,4 %.

Néanmoins, malgré nos efforts, la qualité de nos courriers n'est pas suffisante. Dans ce domaine, nous plafonnons à un score de satisfaction de 85,2 %. A l'évidence,

nos documents écrits pâtissent d'un manque de convivialité, en partie lié à l'inévitable « jargon » de l'assurance.

Le site internet, cet inconnu...



Enfin, et c'est une nouveauté, nous vous avons interrogés sur notre nouveau site internet : alptis.fr. A notre grande surprise, vous êtes 80 % à ignorer son existence. Et ce, malgré la sortie d'un numéro spécial de *De Vous À Nous* en janvier dernier et un envoi personnalisé de documentation. Et parmi les 20 % qui connaissent l'existence du site, seulement 15 % l'ont visité. La plupart du temps, ces visites sont ciblées : demandes d'information sur des remboursements en cours, évolution d'un contrat, demande de prise en charge hospitalière, modification de la fréquence des paiements. Actuellement, nous enregistrons environ 100 visites par jour en semaine et 50 le week-end. Nous espérons voir ce chiffre évoluer. A priori, 37 % des adhérents interrogés ont affirmé avoir l'intention d'aller consulter le site : 52 % parmi ceux qui en connaissent l'existence, 34 % parmi ceux qui n'en avaient pas entendu parler.

N.B. : vous trouverez des informations sur le site internet alptis en dernière page de ce numéro.



“Est-ce que je peux passer d'une garantie alptis à une autre garantie alptis ?”

Oui, c'est possible. Si vous êtes affilié depuis un an minimum, vous pouvez à tout moment changer de niveau de garantie frais de santé alptis, dans les limites d'âge à l'inscription de chaque garantie et sous réserve de satisfaire aux éventuelles formalités médicales de la nouvelle option choisie.

Si vous avez moins de 50 ans et que vous demandez, au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, votre mutation à l'option immédiatement supérieure, alors vous n'avez ni contrôle médical, ni délai d'attente.

Si vous avez choisi la cotisation en âge à l'adhésion*, vous en gardez le bénéfice en changeant d'option, pour peu que votre nouvelle garantie offre cette possibilité de cotisation.

Contact :
service adhérents - 0825 01 2000

* rappel : il existe deux formules de cotisations, chez alptis.

La cotisation à l'âge atteint est variable : elle augmente au fur et à mesure que vous vieillissez. La cotisation à l'adhésion reste constante : d'année en année, vous payez la cotisation correspondant à votre âge au moment de l'adhésion. Cette dernière est plus chère au début, mais très intéressante sur le long terme.

En vacances, partez rassurés !



En vacances, comme le reste de l'année, le risque «zéro» n'existe pas. Avant de vous élancer vers l'autoroute ou l'aéroport, vérifiez que vous êtes bien assurés.

Randonnée verte, traversée en catamaran, VTT itinérant, tourisme culturel... A quoi ressembleront vos prochaines vacances ? Que vous optiez pour l'ambiance soleil et farniente, ou pour la détente tonique et sportive, une mauvaise chute et une hospitalisation sont toujours possibles. Bref, mieux vaut «assurer».

Europe : pensez au «E 111»

Si vous séjournez en Europe, partez avec un formulaire E 111. **Délivré par la Sécurité sociale** à tous les assurés sociaux sur simple demande, il couvre l'ensemble de la famille à partir de la date de départ notifiée. Valable dans la plupart des pays européens*, le «E 111» vous évite de payer sur place les frais occasionnés par un soudain problème de santé. Médecin, dentiste, médicaments, hospitalisation : dans les structures conventionnées ou les hôpitaux publics, vous ne débourserez pas un euro.

Dans les quelques pays européens qui font exception*, comme partout ailleurs dans le monde, les soins sont à votre charge. Pour vous faire rembourser à votre retour, rapportez les factures acquittées et les prescriptions médicales. Mais gare aux problèmes de traduction : le délai peut atteindre plusieurs mois.

Les couvertures alptis spécifiques

Si vous programmez des vacances sportives, pensez à la garantie alptis «sports loisirs». Tous les adhérents (de 13 à 65 ans) ayant une activité sportive non professionnelle, peuvent la souscrire. Fonctionnant dans le monde entier, cette assurance vous donne droit à une indemnité de 23 euros par jour, en cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, consécutive à un accident survenu lors de la pratique d'un sport prévu dans l'option choisie.

Enfin, si vous désirez vous couvrir contre le risque d'hospitalisation, mais sans vous limiter à la pratique d'un sport, optez pour l'allocation forfaitaire hospitalisation. Valable à l'étranger autant qu'en France, elle vous permet de percevoir une allocation journalière, en cas d'hospitalisation médicale ou chirurgicale d'une durée supérieure à 3 jours, pour cause de maladie ou d'accident. Ce, à l'exclusion de la pratique de certains sports (parachutisme, sports de combat, etc.). De plus, il existe une franchise de 6 mois pour les nouveaux inscrits.



Attention : la garantie «sports loisirs» et l'allocation forfaitaire hospitalisation ne vous évitent pas d'avancer le montant des frais d'hospitalisation, pas plus qu'elles ne vous les remboursent. Elles donnent droit à des indemnités, mais ce ne sont pas des compléments de santé.

* Le formulaire E 111 s'utilise en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède, mais pas en Grande-Bretagne (soins gratuits dans les établissements publics), ni en Suisse.

Les très petites entreprises : "un univers mal connu"

La nouvelle étude de l'Observatoire alptis de la protection sociale confirme le rôle clé des très petites entreprises dans l'économie.

Bientôt sous presse ! La troisième étude de l'Observatoire alptis de la protection sociale devrait sortir à la fin de l'année. L'ouvrage, édité chez De Boeck sous le titre «Les très petites entreprises : un univers mal connu», dresse un panorama de ce pan de notre économie. Créatrices d'emplois, les TPE investissent, utilisent les nouvelles technologies,

exportent. Curieusement, à l'heure de la mondialisation, elles sont omniprésentes dans le monde entier.

Avec cette étude, l'Observatoire poursuit ses recherches qui ont déjà fait l'objet de deux livres. Le premier, «Les travailleurs indépendants», paru en 1997 aux Editions Economica, porte sur l'évolution de l'environnement socio-économique des travailleurs indépendants.



Le second, «Le patrimoine des travailleurs indépendants», publié en 1999 par Continent Europe, analyse l'évolution de ce patrimoine.

L'Observatoire alptis

Association créée en 1996, l'Observatoire alptis de la protection sociale est un centre de recherches, d'études et de propositions dans le domaine de la protection sociale des travailleurs indépendants, des petites entreprises et de leurs salariés. Il rassemble les informations existantes, crée des bases de données et des fonds documentaires. Il est animé par un comité scientifique réunissant des professionnels et des universitaires : Jacques Bichot, Marie-Luce Demeester, Gérard Duru, Sylvie Hennion-Moreau, Isabelle Lebon-Langlois, Cyrille Platecki, Jean Riondet.

L'Observatoire édite une lettre d'information trimestrielle que vous pouvez recevoir sur simple demande en nous écrivant.

utile

Petit lexique des garanties santé

Voici quelques mots clés de vos décomptes frais de santé.

TM

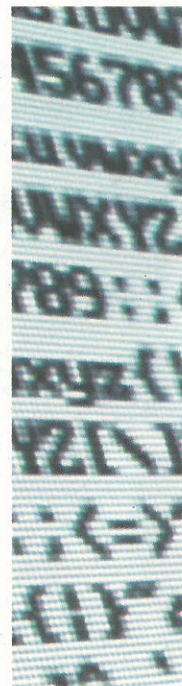
Ticket modérateur. Quote-part des frais laissée à la charge de l'assuré correspondant à la différence entre le Tarif de convention et le remboursement du régime de base.

TC

Tarif de convention. Tarif établi entre la Sécurité sociale et les fédérations des praticiens (médecins, laboratoires, radiologues, etc.). Il sert de base pour les remboursements.

Dépassement d'honoraires

Le prix dépasse le tarif de convention. Cette majoration n'est pas prise en compte par la Sécurité sociale.



utile

"Services Plus", l'assistance au quotidien

Comment calmer bébé qui souffre de coliques ? Qui pourrait garder votre petit garçon alité alors que vous travaillez et que votre nounou habituelle est en vacances ? Etes-vous à jour de vos vaccinations ? Quelles sont les maisons de retraite susceptibles d'accueillir votre maman, en perte d'autonomie ? Au fil des jours, alptis santé assistance peut vous aider à résoudre nombre de ces problèmes, grâce aux «Services Plus» intégrés dans nos complémentaires frais de santé.

Quelques exemples

- Le service Bien être santé répond à toutes vos questions sur la vaccination, la mise en forme, la diététique, etc.
- L'équipe Perte d'activité professionnelle peut vous aider dans votre recherche d'emploi, vous proposer un bilan de situation professionnelle.



www.alptis.fr : trois utilisations clés

En ligne depuis début 2002, le nouveau site internet vous simplifie la vie. Conçu en tenant compte de vos remarques, il est simple et convivial. A consommer sans modération !

Vous cliquez, vous pianotez, et vous transmettez les informations de mise à jour de votre dossier. alptis.fr comporte de multiples fonctions très pratiques. Rendez-vous par exemple dans la rubrique "mes remboursements". Positionnez-vous en "remboursements santé". Plusieurs liens vous sont alors proposés : télétransmission, tiers payant, prise en charge hospitalière.

Télétransmission

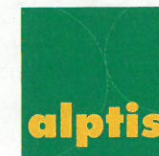
En cliquant sur "télétransmission", vous pouvez tout apprendre sur ce mode de remboursement. Si vous désirez opter pour ce service, téléchargez puis imprimez le courrier correspondant. Sont également mentionnées les pièces à joindre à votre demande, notamment la photocopie de votre attestation Vitale.

Tiers payant

Autre service à découvrir : le tiers payant. Là encore, si la prestation vous intéresse, téléchargez le courrier type proposé. Remplissez-le et envoyez-le avec les pièces nécessaires.

Prise en charge

Enfin, alptis.fr vous permet d'obtenir une prise en charge qui, en cas d'hospitalisation, vous évite d'avancer l'argent. Il vous suffit de remplir le formulaire internet en saisissant votre numéro d'adhérent ainsi que les différentes informations requises. Vous envoyez le fichier par mail et le tour est joué.



33, cours Albert-Thomas
69445 Lyon cedex 03
www.alptis.fr

Directeur de publication : Georges Coudert
Ont participé à la réalisation de ce numéro :
M. Bonnet, B. Chaigne, C. Dumollard, P. Jarry, J.C. Vauquières
Conception : Oko
Réalisation : Longueur d'Onde
ISSN : en cours
Ce journal a été imprimé sur papier recyclé.
Les informations données dans ce journal
ne sont pas contractuelles.

utile

"Services Plus", l'assistance au quotidien

suite
↓



- Vous venez d'avoir un bébé ? 30 jours avant et 30 jours après la naissance vous bénéficiez des services «Allo Maman Bébé». Des auxiliaires de puériculture vous conseillent sur l'hygiène, le sommeil, l'alimentation du nouveau-né. Si vous vous sentez désemparée, une auxiliaire de puériculture peut vous rendre visite, ou une aide ménagère peut vous soulager de certaines tâches.

alptis assistance santé est disponible 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7 pour tout adhérent à une complémentaire santé d'alptis au 01 49 93 81 52. Depuis l'étranger, composez le 00 33 01 49 93 81 52.

utile

Petit lexique des garanties santé

suite
→



FR

Frais réels.
Ils correspondent aux frais réellement payés par l'assuré qui figurent sur le décompte du régime de base.

PMSS

Plafond mensuel de la Sécurité sociale.

Actes en K

Actes chirurgicaux.

AMM

Actes de kinésithérapie.

AMI

Soins infirmiers.

AMO

Actes d'orthophonie.

SPR

Prothèses dentaires.

SC

Soins dentaires.

OPT

Optique.